

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2015 A 20H00**

*Convocations du 23 novembre 2015 distribution et affichage du 23 novembre 2015*

L'an deux mil quinze, le dix décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BULLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MASSET Sylvie, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : MASSET Sylvie, VASSEUR Lydie, LHERMITTE Christophe, VERLAINE Delphine, LETOCART Anne (procuration de Véronique BRETON), DELVAL Ludovic, LOUIS Jacques, BEEUWSAERT Florence, PIOT Stéphane, GENEST Evelyne, MATHYS Didier.

**ABSENTE EXCUSEE** : PARQUET Guy, BRETON Véronique (procuration à Madame LETOCART Anne)

**ABSENTE NON EXCUSEE** : VAN COILLIE Laurent, VERMEULEN Christèle.

**SOIT 11 présents 12 votants**

### ***SECRETAIRE DE SEANCE***

Madame Delphine VERLAINE se porte volontaire pour assurer le rôle de secrétaire de séance.

Madame le Maire revient sur la remarque de Madame LETOCART concernant le délai de relecture du compte rendu du 30 juin 2015, un mail avait été envoyé par la secrétaire de mairie précisant que si le délai était trop court, il était possible d'envoyer les remarques éventuelles par la suite et que celles-ci seraient portées au compte rendu suivant.

Madame LETOCART intervient pour signaler qu'il est dommage de ne pas pouvoir avoir plus de temps pour rectifier le compte rendu ; elle précise que le compte rendu a été diffusé aux membres du conseil municipal près d'une semaine après la réunion et qu'une nuit leur a été accordée pour la validation, elle a donc demandé un délai supplémentaire de 24 heures à la secrétaire de mairie, ce qui a été refusé.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que le compte rendu est censé être validé, uniquement, par le Maire et le secrétaire de séance et précise qu'il est fait tout ce qui est possible pour aller vite.

**Arrivée de Monsieur VAN COILLIE à 20h03 avec une procuration de Monsieur PARQUET.**

**12 présents 13 votants**

### ***SIGNATURE DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2015***

Les membres du Conseil Municipal signent le compte rendu de la réunion du 25 septembre 2015.

### ***I - REDEVANCE EAU POTABLE 2016***

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération concernant le montant de la redevance d'eau potable pour l'année 2016 afin de :

- soit revaloriser, soit maintenir cette redevance actuellement à 0.90 € par m3.
- Elle propose de ne pas revaloriser cette redevance  
 Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré décide :
- de maintenir le montant de la redevance d'eau potable pour l'année 2016.

***Vote pour 11 dont deux pouvoirs et abstention 1 (Monsieur Didier MATHYS)***

***II - DECISION MODIFICATIVE RECUPERATION TVA BUDGET EAU***

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il convient, afin de procéder à l'encaissement de la récupération de TVA sur le budget eau, de voter des crédits supplémentaires pour réaliser la décision modificative suivante :

**COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
041	2762	OPFI	Créances sur transfert de droits à déduction ...	928.00
<b>Total</b>				<b>928.00</b>

**COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
27	2762	002	Créances sur transfert de droits à déduction ...	928.00
041	2156	OPFI	INSTAL. TECHN. MATERIEL & OUTILLAGE INDUSTRIE...	928.00
<b>Total</b>				<b>1 856.00</b>

Monsieur PIOT demande à quelle fréquence est reversée la TVA.

La TVA est généralement reversée au fur et à mesure. Chaque facture une fois payée est déclarée à la Nantaise puis dès que la prévision budgétaire est votée, le paiement est effectué.

***Vote pour à l'unanimité***

***III - DECISION MODIFICATIVE ATTRIBUTION DE COMPENSATION***

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la modification d'attribution de compensation ne sera pas effectuée en 2015, une des communes adhérentes a délibéré contre et la communauté de communes n'ayant pas obtenu un vote positif de toutes les communes, elle ne pourra pas appliquer cette décision en 2015. Il n'est donc pas nécessaire de modifier le budget 2015.

***IV - DECISION MODIFICATIVE EGLISE***

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il convient, de procéder au vote de virement de crédits suivants, en dépenses sur le budget de l'exercice 2015, afin de régler la facture d'investissement correspondant à l'installation de grillage aux ouvertures de l'église pour empêcher l'invasion de pigeons.  
 Pour information, la capture après 8 semaines est d'environ 250 pigeons  
 Madame le Maire énumère semaine par semaine le nombre de pigeons capturés.

**Arrivée de Madame Christelle VERMEULEN à 20h10.  
 13 présents 15 votants**

### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21318	160	AUTRES BATIMENTS PUBLI.	1000.00

### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	020	OPFI	DEPENSES IMPREVUES	1000.00

*Vote pour à l'unanimité*

### ***V - REGROUPEMENT DES 3 SYNDICATS D'ELECTRICITE SE60 + SEZEO + FORCE ENERGIE***

Madame le Maire

Expose qu'un projet de schéma départemental de Coopération Intercommunale présentant des propositions sur la rationalisation de la carte intercommunale lui a été notifié le 16 octobre 2015

La proposition 23 concerne le Syndicat d'Energie de l'Oise auquel la commune est adhérente.

Le projet de schéma préfectoral consisterait à regrouper les 3 syndicats d'électricité : SE60, SEZEO, Force Energie qui détiennent une compétence similaire : l'Autorité Organisatrice de la Distribution Electrique mais sur des territoires différents.

Le SE60 sur la zone desservie par ERDF : 453 communes soit 649 041 habitants (80,7%)

Le SEZEO sur la zone desservie par SICAE : 177 communes soit 134 429 habitants (16,7%)

Force Energies sur la zone desservie par SER : 50 communes soit 20 836 habitants (2,6%).

Le regroupement ne remet pas en question les zones de distribution des concessionnaires mais consisterait à unifier la compétence d'autorité organisatrice en mutualisant les moyens de chaque syndicat et l'expertise.

Vu l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'élaboration du schéma

Vu l'article L2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la création par département d'une structure unique d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité

Vu l'intérêt de la fusion pour une bonne rationalisation des moyens et une meilleure efficacité,

Vu l'intérêt stratégique et financier d'un syndicat à taille départementale permettant de pérenniser le syndicat et mieux représenter les communes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : accepte la fusion des syndicats d'électricité SE60, SEZEO, Force Energies.

Article 2 : acte que les communes adhérentes aux syndicats extra départementaux que sont l'USEDA dans l'Aisne (communes de Caisnes, Nampcel, Moulin-sous-Touvent, Autheuil-en-Valois, Marolles, Varinfroy et Autrèches) et le SDE76 dans la Seine Maritime (Quincampoix-Fleuzy) ainsi que les 5 communes isolées (Angicourt, Le Plessis-Brion, Cambronne-les-Ribécourt, Chiry-Ourscamp et Ribécourt-Dreslincourt) seront invitées, à terme, à rejoindre également le syndicat fusionné.

Monsieur MATHYS demande ce qu'il se passe en cas de refus.

Madame VERMEULEN précise que la volonté politique étant de diminuer le nombre de petits syndicats, le Préfet imposera vraisemblablement ce regroupement.

***Vote pour 14 dont deux pouvoirs et abstention 1 (Madame Lydie VASSEUR)***

## ***VI - PROPOSITION D'ACHAT DE PARCELLES PAR MONSIEUR VANTOMME***

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur VANTOMME a fait parvenir à la Mairie une lettre de proposition d'achat des parcelles AS 393 - 392 -179 – 387 – 515 – 512 pour 1056 m<sup>2</sup>.

Il propose de réaliser cette transaction pour la somme de mille euros et de prendre à sa charge les frais de notaire

Madame le Maire donne lecture de la réponse envoyée à Monsieur VANTOMME :

« Monsieur,

J'ai bien reçu votre proposition de prix d'achat des 5 parcelles appartenant à la commune de Bulles et je m'engage à la présenter aux membres du Conseil Municipal lors de la prochaine réunion.

Après renseignements pris auprès de Monsieur TOURNAY (03.44.11.44.42) de la Maison de l'Agriculture, je vous informe qu'en ce qui concerne le Droit de Prémption de la SAFER, c'est le notaire qui doit s'en charger.

Pour information, Monsieur TOURNAY nous a aussi indiqué que le Notaire devrait adresser une lettre aux propriétaires voisins désignés sur les documents cadastraux afin de leur notifier le prix et les conditions de vente projetée, en application de l'article L.331-19 du code forestier.

Je reste à votre disposition et je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs. »

Madame LETOCART demande si un échange n'est pas possible.

Madame MASSET lui indique que Monsieur VANTOMME ne voit pas d'échange possible.

Monsieur PIOT souhaite savoir si Monsieur VANTOMME a motivé sa demande.

Madame MASSET lui précise que la motivation de Monsieur VANTOMME est de rassembler des petites parcelles avec sa propriété.

Monsieur VAN COILLIE pense que c'est pour faciliter la clôture du terrain.

Monsieur DELVAL demande quel est le prix des terres sur Bulles.

Monsieur VAN COILLIE indique que le prix actuel est de 0.80 € à 1 € le m<sup>2</sup>, il trouve donc la proposition de Monsieur VANTOMME tout à fait correcte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition de 1000€ frais de notaire à la charge de l'acquéreur

***Vote pour 12 dont 2 pouvoirs Contre 1 (Monsieur Didier MATHYS) et abstentions 2 (Monsieur Ludovic DELVAL, Monsieur Stéphane PIOT)***

Monsieur MATHYS précise qu'il vote uniquement contre le principe de la vente, quel que soit l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Sous réserve d'une consultation des voisins,**

- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour effectuer cette transaction et signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

***Vote pour 14 dont 2 pouvoirs Contre 1 (Monsieur Didier MATHYS).***

## ***VII - BRAS TRACTEUR***

Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'après renseignements pris auprès du représentant, l'entretien d'un bras de tracteur serait de moins de 100 € par an (couteaux au nombre de 24 et 2 cartouches de graisses).

Madame le Maire demande au conseil municipal quelle décision le conseil municipal souhaite prendre.

Messieurs MATHYS et VAN COILLIE émettent un doute sur le coût de l'entretien.

Madame MASSET leur affirme à nouveau avoir contacté le représentant et que ce coût lui a été effectivement donné par téléphone, il s'agit de l'entretien habituel si l'engin est utilisé normalement et qu'il n'y a pas de panne particulière.

Messieurs MATHYS et VAN COILLIE pensent qu'un représentant est là pour vendre.

Monsieur PIOT indique qu'il faudrait un écrit sur ce coût de la part du représentant.

Madame MASSET demandera un écrit au représentant.

Monsieur MATHYS demande si les employés possèdent les habilitations nécessaires.

Madame MASSET lui précise que les employés ont fait la formation phytosanitaire l'an dernier et comme ils n'ont aucune autre formation, ils ont été inscrits à toutes les formations nécessaires. Si les inscriptions sont acceptées au CNFPT, ils auront toutes les formations et habilitations en 2016.

Madame VERMEULEN précise qu'il serait peut-être judicieux d'attendre, pour l'achat de ce bras, car avec la mutualisation, cet achat ne sera peut-être pas indispensable.

### **VIII - REUNION SMOTHD**

Madame le Maire cède la parole à Madame VERMEULEN, Maire Adjoint

Lors de son dernier comité syndical qui a eu lieu le 19 Novembre, le Syndicat Mixte « Oise Très Haut Débit » a proposé une nouvelle carte de déploiement de son réseau de fibre optique dans l'Oise.

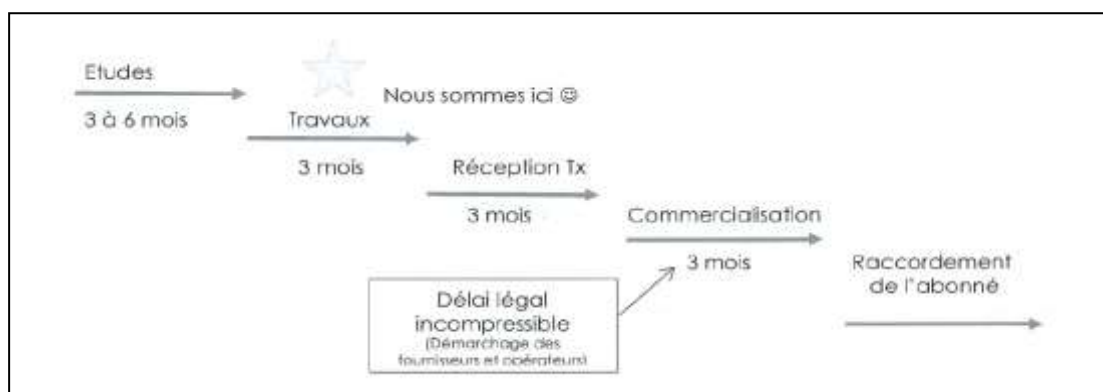
Sur cette proposition, le déploiement sur le Plateau Picard est prévu dès 2016 pour s'achever en 2017.

Rappelons que cette technologie permettra aux particuliers et aux entrepreneurs de disposer d'un débit 100 mégabits/seconde soit 200 fois supérieure à l'ADSL standard, une véritable opportunité pour nous.

Ce comité a été l'occasion d'évoquer l'accélération du calendrier du déploiement, un 2<sup>ème</sup> marché de travaux lancé fin décembre, permettra d'envisager une fin de travaux en 2020 pour toute l'Oise.

A aujourd'hui, sur 57 communes les travaux sont terminés et 12 sont en passe de l'être. Les prévisions pour 2016 sont 60 communes supplémentaires.

Les travaux à Bulles sont en cours et respecte le planning : soit une livraison pour 2016.



Au Conseil Syndical précédent, et suite aux divers retours négatifs des communes :

Un mémento pour les particuliers est en cours de rédaction.

Un numéro AZUR a été mis en place : 0821 400 101

Un site internet : oise-thd.fr

Et même une page Facebook.

Madame VERMEULEN souligne qu'il conviendra d'être très vigilant lors de la phase de commercialisation auprès des habitants et qu'il faudra très certainement

organiser une réunion publique pour donner des explications concrètes aux riverains. Oise Numérique (filiale SFR) pourrait être présente.

Pour ce qui est des fournisseurs d'accès, comme nous l'avions évoqué lors de la dernière réunion, suite aux parts de marché perdues sur l'Oise Orange arrive et commence à commercialiser des forfaits, CORIOLIS devrait faire de même pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2016. Par contre BOUYGUES, n'a pas la capacité financière pour proposer des offres.

Pour terminer sur une note moins « rose », la Chambre Régionale des Comptes, considérant qu'il n'est pas du rôle du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit, de faire de l'avance des financements aux communes, modifie désormais les modalités de paiement qui étaient en cours depuis le début du déploiement de la fibre.

Il conviendra désormais de faire un emprunt auprès d'une banque ou de la Caisse Nationale des dépôts qui offre sur des prêts à long terme des taux intéressants. (SMO 2.5 Caisse dépôt 1.75 sur 30 ans).

Pour notre commune, cela n'aura pas d'incidence puisque c'est la Communauté de Communes, via le fond de compensation, qui prend à sa charge la part communale.

## ***IX - CONSEIL COMMUNAUTAIRE***

Madame le Maire cède la parole à Madame VERMEULEN, Maire Adjoint :

Lors de la séance du CM du 25 Septembre 2015, je vous avais expliqué les nouvelles dispositions concernant la révision des attributions de compensation et les modifications récentes de la législation.

Il s'agissait alors de rétablir l'équilibre budgétaire prévisionnel de la Communauté de communes pour faire face notamment aux dépenses liées à la mise en œuvre du Très Haut Débit.

La délibération n° 15C.06.01 du 6 juillet 2015 prise à l'unanimité par le Conseil Communautaire, décidait du nouveau montant des allocations de compensation et nous avons alors voté ces taux à l'unanimité.

Après la mise en place de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), chacun des conseils municipaux des communes formant la Communauté de Communes du Plateau Picard devait donner un avis favorable à la proposition de révision émise par le conseil communautaire.

Si une seule commune ne délibérait pas ou donnait un avis différent, la révision des allocations de compensation ne serait alors pas applicable.

**Lors du Conseil Communautaire du 26 Novembre, le Président a appris à l'assemblée qu'une seule commune, sur les 52, avait refusé ces nouveaux taux de compensation : NOROY.**

Le mécontentement du Président, partagé par un grand nombre de conseillers communautaires, était d'autant plus grand qu'à plusieurs reprises des réunions avaient eu lieu sur ce sujet précis.

D'abord un Conseil communautaire le 6 juillet 2015 pour la création de la CLECT, ensuite une réunion de la CLECT le 3 septembre pour étudier les taux de la révision des attributions de compensation, un autre conseil communautaire le 16 septembre pour validation de ces taux et enfin un conseil municipal pour chacune des 52 communes, tout cela dans des délais très courts.

Nous avons tous été particulièrement sensibilisé sur le fait que l'unanimité de tous les conseils municipaux était absolument nécessaire sur le sujet au risque de voir toute la procédure annulée et devoir tout reprendre à zéro.

**Cela est d'autant plus regrettable, que par ce vote, la Communauté de Communes du Plateau Picard perd 250 000 €** (pour mémoire, le montant de la part de la Communauté de Communes, s'élève à 5M9 pour le THD).

**Le Président a conclu en précisant que la situation financière saine de la Communauté de Communes permettrait d'absorber cette somme mais qu'il**

**regrettait de ne pas avoir été informé en amont de cette décision, ce qui aurait permis d'agir différemment.**

La position de cette commune est d'autant plus incompréhensible que chaque vote, du Conseil Communautaire ou de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a toujours été fait à l'unanimité et personne n'a jamais opposé un refus ni même une abstention.

### ***X - BIBLIOTHEQUE***

Madame le Maire cède la parole à Madame VASSEUR, Maire Adjoint qui informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a participé à une réunion avec les membres volontaires de la bibliothèque, le 25 novembre 2015. Le compte rendu est le suivant :

L'équipe de la bibliothèque est composée de 3 bénévoles :

Madame BOULANGER Dominique

Madame HENRION Marie-Paule

Madame LEFEVRE Marie-Claude

La bibliothèque est ouverte le mercredi de 15h30 à 17h30 et le samedi de 10H00 à 12H00.

En raison de la composition de la nouvelle équipe le contrat d'assurance a été modifié.

Pour rappel, une délibération a été prise le 26 janvier 2015 relative au fonctionnement d'une bibliothèque du réseau de la médiathèque départementale de l'Oise. (MDO)

Moyens financiers :

Pour l'année 2015 dotation 0.50 € par habitants et par an soit 467.50 € inscrit au budget 500 €

Pour l'année 2016 la dotation passerait à 0.90 € par habitants et par an soit 841.50 € (Prévision budget 850 €)

Cette somme permettrait l'achat de documentaire, romans ....etc.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide d'inscrire 850 € au compte 6065 du Budget 2016.

### ***Vote pour à l'unanimité***

Madame VASSEUR informe les membres du Conseil des demandes des bénévoles :

- achat d'une étagère centrale

- Installation en réseau d'un deuxième ordinateur (pour permettre aux lecteurs d'avoir accès à la liste des livres disponibles en bibliothèque) sans achat d'ordinateur car Monsieur LEFEVRE en propose 4 gratuitement, ils pourront être installés après les travaux de rénovation de la bibliothèque.

- Installation d'une ligne téléphonique en cas :

o d'appel urgent, leurs portables personnels n'ont pas de réseau,

o De problèmes avec le réseau MDO réponse en ligne par téléphone.

- Installation d'un pack office Microsoft (Word, Excel ...etc.)

Madame VASSEUR s'est renseignée il est possible d'obtenir des logiciels identiques gratuitement sur internet comme open office.

### ***XI - SAGE***

Madame le Maire cède la parole à Madame VASSEUR, Maire Adjoint qui donne le compte-rendu suivant de la réunion de comité de pilotage de l'étude de gouvernance du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui a eu lieu le 2 décembre 2015 en mairie de Froissy.

Faire émerger sur le bassin versant une structure à même de porter le SAGE de la Brèche. La création de cette structure porteuse sera envisageable à partir du 2<sup>ème</sup> semestre 2016, le périmètre sera fixé par le Préfet.

Elle sera composée de 21 conseillers communautaires issus des 7 communautés de communes : Creil – Brèche et Noye – Clermontois – Plateau Picard – rural du Beauvaisis – Crèvecœur le Grand et Liancourtois.

Les syndicats intercommunaux de la Vallée de la Brèche et de l'arré compétents pour la gestion des rivières et des zones humides resteront effectifs jusqu'en fin 2016.

A partir de 2017, une fusion sera faite des syndicats ou syndicats mixtes.

Mi-décembre les 7 présidents de ces communautés de communes se réuniront et un retour des décisions sera fait au COPIL mi-janvier.

Madame LETOCART précise qu'elle n'a pas pu assister à cette réunion mais est très attentive à ce dossier : une nouvelle structure juridique se dessine sous la forme d'un syndicat mixte qui portera le futur SAGE - schéma d'aménagement et de gestion de l'eau - des bassins versants de la Brèche et de l'Arré ; cette structure, dès lors qu'elle prendra la compétence GEMA – Gestion des Milieux aquatiques –, se substituera aux syndicats de rivière existants ; cette nouvelle structure établira également un état des lieux de la GEPI – gestion de la prévention des inondations – et des eaux de ruissellement afin d'en mesurer les problématiques et enjeux.

Le syndicat de la Haute Brèche, c'est actuellement un budget de l'ordre de 3.550 euros par an, la participation de chacune des 4 communes adhérentes est répartie en fonction de son linéaire de berge et de sa population.

Aujourd'hui, cette participation représente 1 euro 50 en moyenne par habitant et par an.

Elle précise qu'une taxe va être instaurée, apparaissant déjà sur les feuilles de taxes foncières, colonne vide pour le moment, la GEMAPI, il faudra être très attentif à la répartition de cette taxe. Demain, si nous n'y prenons garde, dans l'amalgame qui pourrait être fait entre toutes les communes des bassins versants de la Brèche et de l'Arré et ce, quel que soit leurs particularités, leurs spécificités, nous pourrions atteindre bien d'autres montants de contributions directes ou indirectes.

Madame VASSEUR indique qu'il avait été évoqué lors d'une précédente réunion un montant de 40 € sur la taxe foncière.

Dans ce cas toutes les communes sont concernées par la taxe, les habitants, n'ayant pas de rivière à proximité, seront certainement réfractaires.

Actuellement le syndicat de la Haute Brèche fonctionne très bien depuis 1984 avec, pour Bulles, une participation annuelle de 1350 € environ.

Madame LETOCART pense qu'il faut mettre en avant le territoire car nos villages ne produisent pas les mêmes impacts que des grandes villes industrielles. Il faudra donc resté très attentifs et vigilants.

## ***XII - VOEUX***

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite aux attentats, la France est placée en état d'urgence. Une réunion avec Monsieur le Préfet a eu lieu le vendredi 20 novembre 2015 afin d'informer les maires des mesures à prendre. A toutes les questions posées, la réponse a été : c'est de la responsabilité du Maire.

Parmi ces mesures, il est très fortement conseillé d'avoir recours à des agents homologués munis de cartes professionnelles pour assurer la sécurité des rassemblements publics en lieu clos.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil que les invitations aux vœux sont dans les pochettes de chacun. La cérémonie se déroulera le vendredi 8 janvier 2016 à 19h00 à la salle des fêtes.



Madame le Maire envisage de faire appel à une société privée reconnue pour assurer la sécurité de la cérémonie des vœux. (vérification des sacs et palpation)

Après renseignements pris auprès de la Préfecture qui nous a redirigés vers le conseil national des activités privées de sécurité, nous avons demandés la liste des entreprises homologuées dans l'Oise, notre demande est restée sans réponse. Elle précise qu'elle a entendu parler de 500 à 600 € la prestation.

Monsieur DELVAL pense que si cette démarche est faite pour la cérémonie des vœux, il faut aussi la faire pour le Noël de l'école.

Madame VERMEULEN précise que pour la cérémonie des vœux, il n'est pas possible pour Madame le Maire d'être en même temps à la porte pour surveiller et sur la scène pour faire le discours.

Monsieur DELVAL fait remarquer que Bulles n'est pas une ville comme Beauvais ou Creil.

La majorité des membres du Conseil pense que 500 à 600 € est un prix élevé et que cette somme pourrait servir à autre chose.

### ***XIII - QUESTIONS DIVERSES***

#### ***a) BUREAU DE POSTE***

Madame le Maire donne lecture de la réponse de Monsieur MACRON Ministre à son dernier courrier.

« Madame le Maire,

Vous avez bien voulu faire part à M. Emmanuel Macron, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, de vos préoccupations concernant la situation du bureau de poste de votre commune.

Le Ministre a pris bonne note des éléments que vous lui avez communiqués et aussitôt demandé aux services compétents de son département ministériel de faire le point sur ce dossier. Il ne manquera naturellement pas de vous apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Je vous informe également que nous n'avions pas reçu votre courrier en date du 21 juillet 2015 dont vous avez joint une copie.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée. »

Monsieur PIOT demande de quand date ce courrier. Madame le Maire précise que la date indiquée sur le courrier est le 30 octobre 2015. Monsieur PIOT trouve cette date très importante compte tenu qu'une réponse dans les meilleurs délais a été indiquée et qu'aujourd'hui 15 décembre 2015, la mairie n'a rien reçu de plus.

Madame LETOCART précise qu'à l'époque où s'était présenté le même problème il y a quelques années, elle avait contacté le président national de la Poste Monsieur Bailly, qui avait mandaté sa déléguée régionale Karine Vermot Gaud pour ce dossier et c'est grâce à ces discussions que le projet d'agence postale communale avait pu être enterré et la poste maintenue.

Elle pense qu'il faut rester très ferme afin d'assurer le service public.

Madame le Maire est d'accord.

Monsieur DELVAL fait remarquer que les fermetures sont de plus en plus régulières à la Poste.

Madame VERMEULEN pense que c'est une volonté pour que la fréquentation du bureau soit en baisse.

#### ***b) AFR***

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle reste dans l'attente de la liste des membres désignés par la Chambre d'Agriculture.

**c) ECLAIRAGE SDF**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux d'éclairage à la salle des fêtes ont été réalisés début novembre par la pose de deux réglettes sous l'auvent pour un montant de 360 € TTC. Ces travaux ont été vus et appréciés par les personnes qui ont participé au Téléthon. Monsieur MATHYS approuve et précise que c'est fonctionnel et que l'interrupteur est bien placé.

**d) NOËL ECOLE**

Madame le Maire rappelle le déroulement du Noël de l'école :

- passage du père Noël vendredi 18 décembre 2015 à 11h00 dans les classes pour la traditionnelle distribution de friandises (pains au chocolat et pères Noël en chocolat). Rendez-vous pour les élus participants à 10h45 à la Mairie
- spectacle « le chapeau magique de la Mère Noël » offert par la municipalité aux élèves de l'école Jacques Corbière, dimanche 20 décembre 2015 à 16h00 durée environ 1h00 (spectacle comprenant danses, chansons et jeu interactif) avec la participation de Bandit le chien
- Distribution des jouets pour les enfants de maternelle en présence du Père Noël
- Goûter pour les parents et les enfants

Marché de Noël à l'école jeudi 17 décembre 2015 à partir de 16h30 et jusqu'à 18h00/18h30.

**e) DEMANDES DE MR BAERT (SUITE)**

Madame le Maire donne lecture du courrier de Mr BAERT reçu en Mairie le 1<sup>er</sup> décembre 2015 :

« Madame le Maire, de Bulles

Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal,

Je vous remercie pour les quatre bastaings apportés par l'employé communal, en remplacement des miens qui ont servi à consolider la maison de Mr Mme Boudan.

J'estime que je n'avais pas à leur réclamer ces bastaings ; et nous nous sommes vue après ma demande.

Concernant la bétonnière : ci-joint deux écrits de Mr Leduc, du 30 juin, et de Mr Marchant par email du 2 juillet 2015.

Madame Vermeulen a précisé en réunion de conseil que : Malheureusement, la Perception demande un justificatif des dires de Mr BAERT.

Suite à cette réunion, J'ai contacté Madame la perceptrice de saint Just : Mme Lieuret, celle-ci m'affirme ne pas avoir été contactée par la mairie sur le sujet, pas plus que ses autres employées. De plus la bétonnière n'est pas dans l'inventaire communal, vu sa faible valeur (250-300€ TIC).

Mme Le Maire, Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe, pourquoi ne pas avoir exprimé clairement vos positions sur ce sujet le jour de notre entretien en Mairie, cela aurait évité de perdre du temps pour tous, que d'encre, même le «Malin» a choisi son meilleur venin pour me discréditer.

Pour clore définitivement le débat qui ne méritait pas autant de mensonges, n'ayant plus la facture, je fais don de cette bétonnière à la commune de Bulles, d'une valeur moyenne de 100€.

J'ai déjà donné à la commune de Bulles mon véhicule Trafic, prêté de nombreuses fois des outils, je l'ai toujours fait dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants.

Je vous prie de croire, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les membres du conseil en l'assurance de mes respectueuses salutations. »

Ce courrier accompagné de l'attestation de Monsieur LEDUC déjà en possession de la mairie et d'un mail de Monsieur MARCHANT qui réponds à Monsieur BAERT, comme suit :

« Il est exact que tu as prêté une bétonnière à la commune pour effectuer les travaux dans le hangar, mais je ne sais pas si le moteur a grillé, il faudrait demandé à Jean-Pierre LEDUC si vraiment elle était HS, c'est lui qui s'en servait et à cette époque je ne pouvais pas trop lui en demandé il se mettait de suite en colère et le matériel en souffrait. Cest faits remontent à plus de neuf ans. Cordialement. »

**Réponse de Madame le Maire :**

En ce qui concerne la perception, Madame LIEURE a affirmé à Monsieur BAERT que la mairie ne l'avait pas contacté, pas plus que ses autres employés, ceci sans avoir pris la peine de demander à ses collègues.

En effet, la secrétaire avait contacté, non pas Madame LIEURE, mais Madame PRANGERE Chantal interlocutrice de la commune et des questions comptables.

Pour ce qui est du Malin de Bulles, il y est régulièrement inséré des extraits de réunion de conseil, non pas pour discréditer qui que ce soit mais pour informer les habitants qui n'auraient pas l'occasion de venir lire à l'affichage les compte rendu de réunion de conseil.

De plus, lors de notre entretien avec Monsieur BAERT concernant ce sujet et d'autres, il a été informé qu'il n'était pas question de décider quoi que ce soit sans l'avis du Conseil Municipal.

En conclusion Monsieur BAERT fait don de la bétonnière qu'il estime à 100 €.

**f) COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET SAPINS DE NOEL**

En raison des fêtes de fin d'année, il n'y aura pas de collecte des ordures ménagères les vendredis 25 décembre 2015 et 1er janvier 2016, **nous ne sommes pas impactés à Bulles.**

Par contre, il y aura une collecte des sapins de Noël les 12,13 et 14 Janvier dont les modalités vont nous être communiquées et qui seront retransmises sur « le malin de Bulles »

Monsieur DELVAL demande si c'est la commune qui fournit les sapins aux commerçants. Madame MASSET lui indique que oui, des sapins sont achetés par la commune depuis plusieurs années pour les extérieurs des commerces.

Monsieur DELVAL demande si c'est les commerçants qui doivent décorer.

Madame MASSET lui répond que oui, pour le moment, la coiffeuse et Coccimarket ont déjà décoré.

Madame LETOCART précise que la Poste a aussi décoré son sapin.

**g) DEPOT DECHETS SUR PARCELLE PRIVEE**

Madame VASSEUR informe les membres du Conseil qu'elle avait été contacté par une propriétaire pour un dépôt de déchets sur sa parcelle. Ce problème avait été évoqué en comité chemin.

Cette dame demande si la commune a l'intention d'évacuer ces déchets sinon elle porte plainte.

Madame VASSEUR lui a dit qu'elle en parlerait en réunion.

Plusieurs membres du Conseil demandent quel est le rapport entre la commune et ces déchets.

Madame VASSEUR précise que la commune n'a aucun rapport avec ce problème qui se situe d'ailleurs sur une parcelle privée.

Monieur VAN COILLIE précise que c'est du domaine privé et que la commune n'a pas à se charger de l'évacuation de ces déchets, c'est au propriétaire de faire le nécessaire.

En ce qui concerne une éventuelle plainte contre la commune, il serait plus logique que la commune porte plainte contre le propriétaire qui n'entretient pas sa parcelle.

#### **h) INTERVENTION MR MATHYS - ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur MATHYS indique que l'éclairage public au niveau de chez Madame ORGET est en panne.

Madame MASSET lui précise qu'elle s'est déjà occupée du problème et que l'électricien chargé de l'entretien de l'éclairage public doit passer très prochainement.

#### **i) INTERVENTION MR MATHYS - SECURITE**

Monsieur MATHYS tient à porter à la connaissance des membres du Conseil de la dangerosité du manque de visibilité au niveau de la rue Massin.

Plusieurs membres du Conseil connaissent le problème. Il est proposé d'interdire le stationnement par traçage peinture.

Plusieur élus pensent que le traçage peinture n'est pas toujours dissuasif.

Moniseur MATHYS précise que le marquage serait au moins un moyen de protéger la mairie en cas d'accident.

#### **j) INTERVENTION MME VERLAINE – STATIONNEMENT ECOLE**

Madame VERLAINE indique qu'une ou deux personnes se garent devant l'école sur le trottoir.

Monsieur DELVAL lui indique que Madame le Maire a déjà fait le nécessaire.

Madame MASSET précise qu'un mot a déjà été collé dans le cahier des enfants à destination des parents d'élèves et qu'un affichage a été fait.

De plus elle se rend régulièrement sur les lieux.

#### **k) INTERVENTION MR PIOT – VITESSE EXCESSIVE**

Monsieur PIOT demande s'il y a eu des nouvelles concernant le véhicule qui circulait très vite dans Bulles et plus particulièrement à l'école.

Madame MASSET lui indique que les choses se sont calmées.

#### **l) GOUTER CCAS**

Madame VASSEUR indique que le goûter de remise des colis de fin d'année aux personnes de + de 65 ans aura lieu le mardi 15 décembre 2015 à partir de 14h30 à la salle des fêtes, tous les membres du Conseil y sont cordialement invités.

#### **m) COMITE COMMUNICATION**

Madame VERMEULEN indique que le comité communication s'est réuni le 20 novembre 2015 et qu'il a été décidé de se revoir le 16 décembre 2015.

Le site internet est en cours de construction.

#### **n) INTERVENTION DE MR PIOT - ECOLE**

Monsieur PIOT demande à Madame MASSET si elle a eu un retour sur le problème de l'école de la part de la Directrice.

Madame MASSET lui précise que non et que les problèmes de ce genre à l'école ne dépendent pas de la mairie. Seuls le bâtiment et le mobilier sont en charge de la mairie.

Elle n'avait pas l'intention d'évoquer ce problème en réunion mais plutôt après.

Monsieur DELVAL pense qu'il est important d'en parler en séance car c'est un problème grave.

Madame MASSET ne nie pas la gravité mais réitère le fait que cela ne regarde pas la mairie.

Monsieur DELVAL, Monsieur PIOT et Madame LETOCART pense qu'il est important d'en discuter en séance afin que tous les membres du Conseil soit au courant.

Une majorité de l'assemblée approuve.

Madame MASSET accepte alors d'évoquer le problème.

Elle explique qu'elle se trouvait à des obsèques et qu'une personne est venue la voir pour lui demander si elle était au courant du problème arrivé la veille, mercredi matin, à l'école.

Un élève aurait été agressé par 6 élèves, ligoté, frappé, insulté, menacé de mort, pantalon baissé.

Elle a rencontré la Directrice de suite, celle-ci a été très étonnée qu'elle soit au courant et lui a précisé que ce n'était pas le problème de la mairie.

Un signalement aurait été fait.

Une plainte aurait été déposée.

Madame la Directrice a pris contact avec l'Académie, interrogé les enfants et convoqué les parents des enfants impliqués.

Plusieurs élus trouvent ces faits très grave.

Madame MASSET est consciente de la gravité de ce problème.

Sur les 6 parents concernés, 3 sont venus rencontrer spontanément Madame MASSET.

Monsieur DELVAL précise que c'est un enfant qui est allé alerter les enseignants qui se trouvaient dans la salle de motricité en train de boire leur café.

Madame MASSET a vu plusieurs parents qui sont venus se plaindre du manque de surveillance.

Monsieur DELVAL affirme qu'il est d'accord sur ce point mais que principalement il s'agit d'un manque d'éducation de la part des parents.

Son fils a aussi eu un problème.

Madame MASSET tient à préciser qu'il ne s'agit pas du même groupe qui posait problème l'an dernier.

#### ***o) INTERVENTION MR PIOT – ESPACE JEU D'ENFANTS***

Monsieur PIOT demande si les travaux sont terminés et quand le jeu sera utilisable.

Madame VERMEULEN lui explique que les travaux seront bientôt terminés, il manque juste de la terre.

Elle précise qu'elle adresse un grand merci à Monsieur VAN COILLIE pour son aide à l'installation de ce jeu.

Madame LETOCART demande si la commission de sécurité est passée.

Madame VERMEULEN lui précise que pour cette structure ce n'est pas nécessaire.

#### ***p) INTERVENTION MR PIOT – TRANSPORT VOYAGE ECOLE***

Monsieur PIOT demande à Madame MASSET si elle a eu le temps de demander des devis pour le transport du voyage école.

Madame MASSET lui indique que les devis ont été demandés et transmis à Madame SIEGFRIED depuis un petit moment.

Madame VERMEULEN précise que la question de la mutualisation de ces transports a été évoquée en conseil communautaire, une réflexion est entamée.

#### ***q) INTERVENTION MR LOUIS - PLU***

Monsieur LOUIS demande si un bureau d'étude a été contacté pour le PLU.

Madame VERMEULEN lui précise que cela n'a pas encore été fait. Il faudrait lancer la consultation. La délibération a été prise donc pas de retard.

Madame MASSET lève la séance en souhaitant aux membres du Conseil Municipal de bonnes fêtes de fin d'année et de bonnes vacances.

**Séance levée à 21h33**

La secrétaire de séance  
Delphine VERLAINE

Le Maire  
Sylvie MASSET

*Signatures de membres présents et remarques éventuelles.*

VERMEULEN Christelle
VASSEUR Lydie
GENEST Evelyne
LHERMITTE Christophe
DELVAL Ludovic
LETOCART Anne
LOUIS Jacques
BEEUWSAERT Florence
VAN COILLIE Laurent
PIOT Stéphane
MATHYS Didier